AUTHON-DU-PERCHE

JUILLET
2023



EDITO DU MAIRE

TRAVAUX ET PROJETS 2023

ORGANISATION DES SERVICES

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

SERVICES CNI/PASSEPORT

FORUM DES ASSOCIATIONS

BULLETIN MUNICIPAL
N°45

EDITO DU MAIRE



2023 : une année conforme à nos prévisions…

Nous sommes déjà à mi-parcours de cette année 2023 : dans l'édito de janvier, je vous parlais qu'une année en forme ***« de véritable quadrature du cercle »*** s'annonçait, à savoir: gérer l'inflation avec l'impact des hausses de prix de l'énergie, mais aussi relever les défis à venir : **la transition énergétique, la crise environnementale désormais évidente, mais aussi les conséquences d'un monde en plein changements géopolitiques : relocalisation d'activités, autonomie industrielle et agricole, problèmes énergétiques…**

Ce nouvel environnement se confirme mois après mois. L'idée de stopper l'investissement serait la pire des choses pour préserver l'avenir des jeunes générations afin de relever ces défis. Pire, ce serait probablement irresponsable… L'investissement est au cœur des enjeux !

Dans ce contexte, dès le printemps, il a donc fallu s'atteler à la réalisation de nos budgets communaux ; on peut dire que nos anticipations de 2022, se sont malheureusement confirmées : d'abord, gérer l'inflation et les conséquences financières qui portent sur le budget de fonctionnement (charges courantes et recettes annuelles) : la recherche d'économies a pu compenser une partie de cette inflation : extinction de nuit, transfert de la bibliothèque dans l'école, réorganisation des salles, renégociation de contrats, réorganisation des horaires de la mairie, etc. Face à la spéculation sur l'électricité (prix multiplié par 3.2 en 2 ans), le basculement de 20% de la taxe d'habitation sur la taxe foncière était inévitable. Elle a donc été votée par la conseil municipal et **cette recette supplémentaire ne fera malheureusement « que » payer la hausse de la facture d'électricité !**

Pour l'eau et l'assainissement, la hausse de l'électricité représente 60€ hors taxes et hors redevances par abonné !

Je tiens à dire combien je suis exaspéré d'entendre le discours national qui prétend que 80% des communes seraient plafonnées à 15% de hausse pour leur électricité ! **NON, une commune rurale de 1500 habitants comme Authon-du-Perche ne bénéficie pas de ce plafonnement !**

Coté budget d'investissement, il était essentiel de préserver une capacité minimum d'investissement pour l'avenir. Pour 2023, le financement du réaménagement des rues Basse, du Croc et de la Juiverie (secteur hors bourg centre) est désormais bouclé avec des participations importantes attendues du Fonds Vert (Etat) et de l'Agence de l'Eau. Ce projet favorisant l'infiltration des eaux pluviales s'inscrit pleinement dans la transition environnementale.

L'appel d'offre va être lancé à la rentrée pour un démarrage des travaux prévu début 2024. **Au préalable, une remise en état sur ces rues sera réalisée en juillet.** En effet, le chantier de l'eau et d'assainissement est réceptionné et la remise en état de toutes les rues est en cours. Sur ce même secteur, les enfouissements électriques et télécom avaient été préalablement réalisés. On mesure l'ampleur des travaux et du budget consacrée à ces rues… Je sais combien ces travaux peuvent provoquer des désagréments, mais c'est aussi une chance que nous puissions les réaliser…

En matière d'aménagements d'espaces publics, une phase essentielle s'achève avec la troisième tranche du « bourg centre » concernant la place de la Mairie et de ses abords. Elle valorise la reconstitution de ce pôle de services publics, paramédicaux et commerciaux, avec **un nouveau service très attendu : le renouvellement des pièces d'identités.**

Cette phase d'aménagement poursuit la montée qualitative des espaces publics et végétalisés : c'est un challenge parfois, mais un véritable enjeu pour un village attractif dans une société devenue très attentive au cadre de vie.

Enfin, il restera la dernière tranche « bourg centre » dont le projet définitif est en cours de finalisation pour un financement en 2024. **Il n'y a pas de changement de planification, bien au contraire puisque la rue de la Juiverie a pu être intégrée avec le programme de la rue Basse…**

Côté transition énergétique, notre programmation de passage en led de d'éclairage public démarre. Une opération importante **d'enfouissement des lignes électriques et télécom est désormais en cours sur le bourg de Soizé,** là aussi avec une grosse participation d'Energie Eure et Loir.

Dans ce bulletin, nous vous présentons l'organisation administrative et technique de notre commune : **maintenir un pôle de compétences administratives et de services performants dans un univers de complexité croissant est essentiel** pour préparer l'avenir de la commune, mais aussi pour notre le bassin de vie.

L'occasion de rappeler **quelques règles théoriquement élémentaires de civisme** et de dire qu'il n'est pas acceptable qu'élus ou secrétaires reçoivent des insultes ou des propos outrageux, voire audieux ! Tout cela doit être suivi de sanctions. C'est une condition à ce que perdurent des services avec des gens qui continuent de s'investir…

Car, malgré ces contextes sociétaux de plus en plus compliqués, les élus, les services administratifs et techniques se démènent pour faire en sorte que notre commune ait les moyens d'avancer et de maintenir les services.

L'heure de l'été a bien sonné et bientôt les vacances. Après la fête de la Trinité, les festivités du 13 et 14 juillet vont se dérouler à la Goguerie avec le concert pop-rock, feu d'artifice et repas champêtre.

Un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire, Eric Girondeau

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

LES EFFETS DE L'INFLATION SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Quels ajustements pour équilibrer les recettes et les dépenses annuelles pour le fonctionnement des services ?

Comment préserver une capacité d'investissement pour l'avenir ?

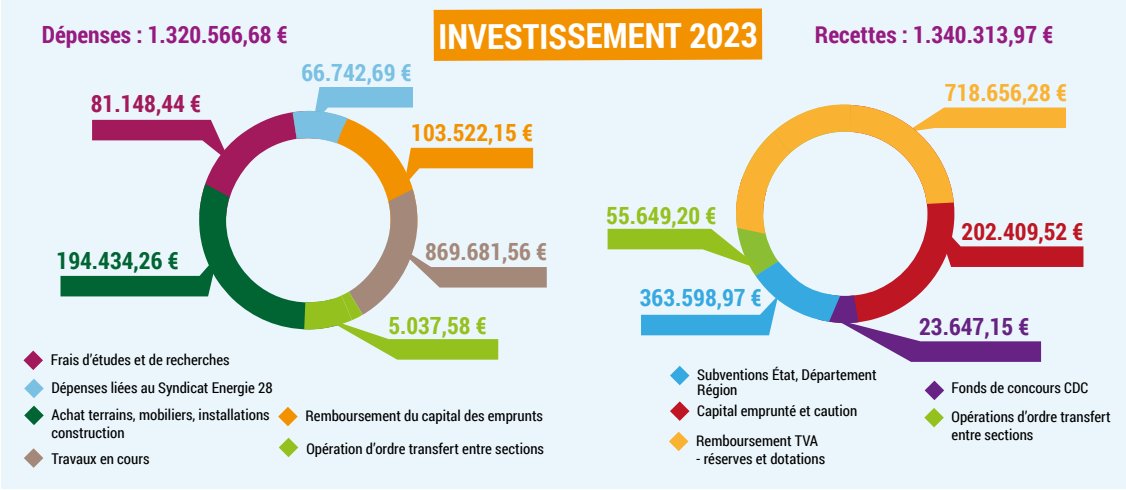

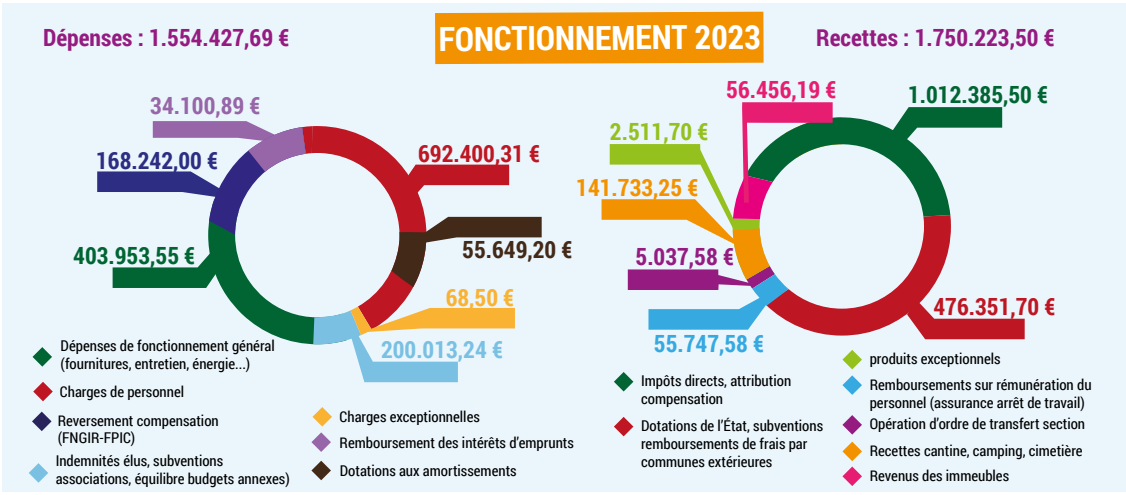

La hausse de l'électricité (prix multiplié par 3.5 en 2 ans) représente une augmentation estimée à 140 000 € par an, soit près de 10% de progression du budget de dépenses annuelles ! C'est la moitié de l'inflation (hausse des prix) totale sur le budget.

A cela s'ajoute une inflation généralisée (hausse des prix d'achat de tous les produits, hausse des salaires, etc). Elle a pu être compensée par la mise en place de différentes actions dès 2022 : extinction de nuit de l'éclairage public, transfert de la bibliothèque dans l'école, réorganisation des salles, renégociation de contrats, réorganisation horaire de la Mairie, non remplacement d'agents, etc.

Néanmoins pour compenser le surcoût restant, le basculement de 20% de la taxe d'habitation sur la taxe foncière était inévitable. Elle a donc été votée par le Conseil Municipal et cette recette supplémentaire ne fera malheureusement « que » payer la hausse de la facture d'électricité ! A noter qu'il n'y aura plus de taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de cette année. Seule subsiste une taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

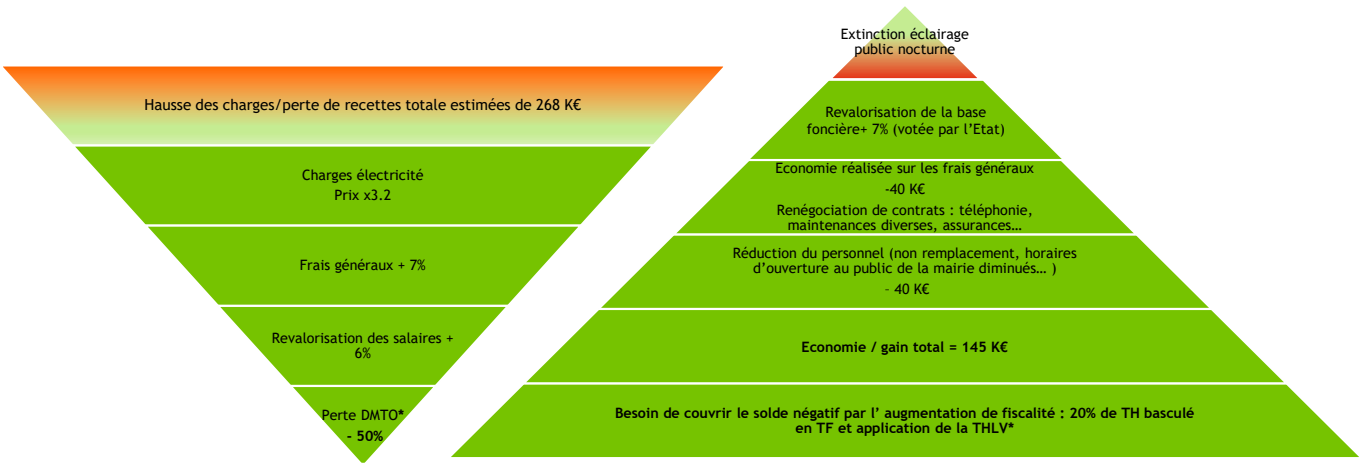

*DMTO : droits de mutation à titre payés au moment d'acquérir une maison ou un appartement ancien

*THLV : La taxe d'habitation sur les logements vacants, effective depuis le 1er janvier 2023.

AMÉNAGEMENT
PLACE DE LA MAIRIE

Les travaux d'aménagement de l'espace public devant et autour de la Mairie sont terminés et chacun peut apprécier le square de verdure et ses bancs, le parvis, les places de stationnement et la double borne de recharge pour voitures électriques.
Le coût total de ces travaux s'élève à 755.000 € H.T. financés à hauteur de 538 000 € de subventions (État, Région, Département) soit un reste à charge pour la Commune de 217 000 €.

Un remerciement aux entreprises pour leur réalisation :
Entreprises : TPCI - Paysages Julien et Legault - DLB Constructions - SARL Gascogne
Architectes : Locuscape - Tandem





RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET D' ASSAINISSEMENT

Les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable et de mise en séparatif du réseau assainissement sont terminés depuis la mi-juin 2023. **La remise en état de la voirie sera réalisée en juillet 2023.**
Concernant l'eau potable, 1 210 mètres de canalisations ont été remplacés et 137 branchements ont été changés.
Au vu des difficultés de l'entreprise Villedieu de Dangeau (28), retenue pour ce marché, nous avons été dans l'obligation de changer de prestataire. C'est l'entreprise Bernasconi, attributaire du marché pour les travaux d'assainissement, qui a pris le relai et finalisé le chantier.

S'agissant de la réalisation des travaux d'assainissement, ceux-ci réduiront de façon significative le déversement des eaux pluviales à la station d'épuration (eaux parasites) puisqu'un réseau leur est désormais dédié. Dans le même temps, les risques d'inondation en sont diminués.
Ces travaux, effectués en aval (au plus près de la station d'épuration), feront l'objet d'une seconde étape plus en amont. Par conséquent, la prochaine phase de réhabilitation du réseau se situe vers la route de la Ferté-Bernard et la rue des Étilleux, programme prévu dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement.
Nous tenons à remercier les entreprises Bernasconi et Villedieu ainsi que le cabinet de maîtrise d'œuvre Iris Conseil qui ont contribué à la concrétisation de ce projet.
Encore une fois, nous remercions également l'ensemble des administrés pour leur patience et leur bienveillance.



PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2023

La commission finances s'est réunie en décembre afin de prioriser les investissements.
Dans une conjoncture inflationniste, nous avons la chance de pouvoir bénéficier de programmes de subventions très intéressants pour poursuivre nos investissements d'attractivité : le Fonds Vert, le Plan de Relance, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le programme LEADER, le Bourg-Centre.
Ces appels à projets ne concernent pas tous les investissements, c'est pour cela qu'il est nécessaire de faire des choix et prioriser les investissements pour lesquels les financements sont les plus aboutis.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT





Pour 2023, la programmation financière pour la rue Basse, rue du Croc et rue de la Juiverie dans le cadre d'une renaturation, bénéficiera des aides de l'État, du Fonds Vert et du Département. La Région et l'Agence de l'Eau complèteront le financement.

Ce projet d'aménagement de la rue Basse à Authon-du-Perche s'inscrit dans la continuité du travail d'aménagement et de valorisation du centre-bourg réalisé par la Commune depuis 2010 sur différents secteurs de la ville (place du Marché, parvis de l'Église, rue Fourmilleau, rue St André, place de la Tour, place du Puits de la Botte...). Rappelons que cette programmation s'est accélérée grâce à la signature du protocole « Bourg Centre » et Petites Villes de Demain.

L'objectif global de ce projet est de poursuivre la montée qualitative des aménagements du centre bourg historique pour redonner aux habitants un cœur de bourg attractif et valorisant pour le bâti ancien. Le souhait est celui de créer des lieux accueillants pour tous les usagers, où les bâtiments historiques dialoguent avec les espaces publics, en priorisant les mobilités douces et les déplacements à pied.

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de transition écologique et climatique : les matériaux choisis pour les aménagements sont de deux types. Il s'agit soit de pierres calcaires, non gélives, extraites à moins de 200 km du chantier (carrière de Souppes) puisque la Commune d'Authon-du-Perche a fait le choix d'un matériau local et sourcé pour les surfaces pavées ; soit d'un béton drainant permettant l'infiltration des eaux de ruissellement pour les circulations piétonnes, la réalisation de caniveaux ouverts se déversant dans des noues paysagères ou dans des espaces verts grâce au jeu des dévers de voirie facilitant l'infiltration.

Les gouttières seront donc déconnectées du réseau pluvial pour favoriser l'infiltration avant écoulement. Le choix s'est porté sur des matériaux drainants et la création de noues filtrantes permettant de canaliser les eaux pluviales (voirie et gouttières) vers un réseau naturel. Ce choix répercute un surcoût par rapport à un projet standard (béton, trottoirs classiques), compensés par des financements du Fonds Vert et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le projet définitif sera prochainement arrêté avec le lancement de l'appel d'offres à la rentrée.

TRAVAUX DE CHEMINS

Le programme de voirie 2022 n'ayant pu être réalisé, il a été reporté sur 2023.
Il concernera la réfection des chemins : du Parc Frileux, du Haut Parc et des Moussardières. Le FDI a été sollicité et obtenu pour 12.315 € soit 30 % d'un budget global de 41.049 € HT de dépenses.

SOIZÉ : ENFOUISSEMENTS ÉLECTRIQUE ET TÉLÉCOM

La rue de Villeneuve (ex rue de la Libération) et la rue de la République bénéficient cette année d'un programme d'enfouissement. Le reste à charge pour la Commune est de 69.880 € avec un paiement échelonné sur 3 ans. Le coût total de l'opération est de 373.000 € HT.



ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME LED

Suite à l'audit de l'éclairage public réalisé au printemps 2022 par Energie Eure-et-Loir, une première tranche sera réalisée cette année. D'un point de vue économique et écologique, elle permet de réduire la consommation électrique. La LED (La lampe à diode électrolum inescente ou lampe à LED -abrégé de l'anglais Light-Emitting Diode- ou lampe à DEL (abrégé du français) est un composant semi-conducteur électronique qui utilise des diodes électroluminescentes pour l'éclairage. Pour cette année, la Commune a prévu au budget la somme de 38 000 € soit 19.000 €, reste à charge. Il est rappelé que ce programme s'échelonne sur 5 ans avec une participation de 40 % pour le Syndicat d'Énergie Eure-et-Loir et 10% au titre du Fonds Vert.

HABITAT ET REDYNAMISATION TERRITORIALE

DISPOSITIFS POUR REMETTRE DES LOGEMENTS EN ÉTAT

La Commune et la CDC du Perche ont mis en place des dispositifs immobiliers pour favoriser la redynamisation :

- OPAH-RU
- Opération Façades
- Loi « Denormandie » : la signature de l'ORT par la Commune en juillet 2022 dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), permet de bénéficier d'une réduction d'impôts si vous réalisez un investissement locatif dans un quartier ancien dégradé.

POURQUOI L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA THLV ?

La taxe d'habitation sur les logements vacants est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Les logements vacants de plus de 2 ans seront soumis à la taxe d'habitation.

Pourquoi la THLV ?
Cette mesure vise à réduire la vacance des logements et remettre sur le marché des habitations fonctionnelles.

Les logements inhabités voire abandonnés provoquent des nuisances pour le voisinage. Nous devons faire face à des situations inextricables et inadmissibles.

Les conséquences :

- Pertes de recettes fiscales pour la Commune.
- Perte de logements disponibles alors que le marché immobilier est tendu aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété.
- La perte d'habitants implique une baisse des dotations de l'État, qui plus est, la diminution des effectifs dans nos écoles...
- Réduction des terrains disponibles à la construction dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) tant que la vacance perdure.

OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

La Commune a signé une convention d'ORT le 8 juillet 2022 avec l'État et de nombreux partenaires. L'ORT prolonge la stratégie de revitalisation du dispositif départemental « Bourg Centre ». Cette stratégie s'intègre dans une démarche de développement durable et de transition écologique avec une vision à moyen/long terme selon les axes suivants :

- Poursuite de la requalification des espaces publics.
- Restructuration urbaine de deux ilots pour l'offre de logements ou d'activités.
- Conforter le cœur de vie commerçant.
- Favoriser les liaisons douces et l'accessibilité en cœur de bourg.
- Renforcer l'offre de services et d'équipements.
- Valoriser le cœur historique, patrimonial et touristique, à la fois en centre bourg et par le développement de l'espace naturel de loisirs de la Goguerie.
- Renforcer le cadre juridique et fiscal en matière d'urbanisme et d'immobilier.

OPÉRATION FAÇADES

Travaux subventionnables

- Ravalement de façades visibles de la rue (pierres, briques, torchis, enduits à la chaux, colombage...).
- Réfection des bandeaux, corniches, des sous-toitures, et peinture des ouvertures (portes et volets).
- Réfection des murs de constructions annexes visibles de la rue et en façade.
- Travaux connexes.

Montant des aides :

25% du montant HT des travaux par la CDC du Perche + 15% du montant HT des travaux par la Commune.
Plafond global de subventions : 5 800 €.

CONTACTS AU SERVICE HABITAT :

Permanence du service Habitat le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h dans les bureaux à l'étage de la Mairie d'Authon
Tél. 02 37 49 59 74.
Contact OPAH : CDC du Perche, Sandrine BEAUD'HUY
Tél : 02 37 52 18 82
habitat@cc-perche.fr
Contact Opération façades :
Mairie d'Authon, Nathalie CIROT,
Tél 02 37 49 59 74 - n.cirot.fs@orange.fr



ÉTUDE TIERS LIEU

La recette est simple : mélanger les idées de chacun, les moyens humains et financiers et trouver des idées originales efficaces et conviviales pour créer un lieu de rencontres, d'activités culturelles, d'expositions, de services... dans le Centre Bourg. En clair, chacun y apporte son grain de sel pour mitonner un lieu rempli de saveurs salées, sucrées. En quelques sortes, un petit plat concocté avec plaisir pour ravir les envies et les besoins d'un public varié composé notamment d'habitants, commerçants, artistes, associations, jeunes, ados, parents et ainés.
Pour cela notre chef cuisinier est le cabinet Minestrone. Cette étude est financée à hauteur de 80 % par les fonds LEADER (Europe) et devrait être à point en décembre 2023.

Méthodologie de cette enquête

Gouvernance et pilotage de la mission :
-Quatre COPIL (comités de pilotage) mis en place et animés par "Minestrone" chargé de restituer les comptes-rendus. Objectifs de la proposition : cartographier, mobililiser, co-concevoir.

-Phase 1 : l'enquête

Cartographier : il a été nécessaire de réaliser une cartographie des besoins, des enjeux, des initiatives et de l'offre existante.
-"Minestrone" a passé deux-demi journées sur place afin de rencontrer des parties prenantes locales.
-il a été réalisé des entretiens qualitatifs en présence d'une vingtaine de personnes.
-il a été distribué des kits d'enquête.

Ces 3 actions ont permis de construire une cartographie
-Mobiliser : il a fallu mobiliser les acteurs, les informer de la démarche, leur faire prendre conscience des opportunités que ce lieu créera, et il faudra faire émerger la ou les communautés qui animeront ce lieu.

- Phase 2 : conception du projet

Les personnes intéressées ont été conviées à deux ateliers en présentiel lors de "l'Auberge Authonnaise" le mardi 30 mai puis le mercredi 7 juin à la salle Soler.
Ont été abordés les points suivants :
-La restitution de la phase d'enquête et la problématisation.
-La proposition du déroulé méthodologique pour l'atelier co-créatif qui s'est tenu le mercredi 13 juin à la salle Soler.

Phase 3 : analyse et formalisation du projet :

-"Minestrone" fera un travail d'analyse des données recueillies lors de l'enquête et des Ateliers et concevra le rapport final.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT :

nouveau dispositif de recueil



Engagée en faveur de la proximité et de la qualité des services publics, la Commune d'Authon-du-Perche propose désormais à tous les citoyens de réaliser leur titre d'identité et leur passeport en Mairie.

Vous pouvez désormais prendre rdv :

- sur la plateforme ***rdvenmairie.fr***
ou - en contactant le service au 02.37.49.00.22
ou - par mail à cni.passeport-authonduperche@orange.fr

Avant de vous présenter au rendez-vous :

- Préparez vos documents (dont vous trouverez la liste des pièces sur la page internet du site d'Authon-du-Perche)
- Préparez votre pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : ants.gouv.fr

Infos pratiques :

▪ Pour les pré-demandes ANTS : si vous n'êtes pas à l'aise avec cette démarche numérique ou si vous n'êtes pas équipé, vous pouvez contacter la structure France services pour un accompagnement numérique au 02.37.49.59.67 ou vous présenter en Mairie aux horaires d'ouverture.
▪ Les rendez-vous ont lieu en Mairie, côté rue Charles Challier, située à droite du bâtiment.

LES HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES RENDEZ-VOUS :
- Le lundi : 13h15-17h00
- Le mercredi : 13h30-17h00
- Le vendredi : 8h30-12h30
- Le 1er samedi du mois : 9h00-12h00

Pour toutes questions, contactez le service carte d'identité de la Mairie au 02.37.49.00.22

ATTENTION : depuis le 12 avril 2023, les instructions des demandes de renouvellement de carte nationale d'identité pour changement d'adresse sont suspendues par le CERT (Centre d'Expertise de Ressources et des Titres), à la demande du Ministère de l'Intérieur.

ORGANISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE

Comment s'organise une Mairie dans un univers de complexité croissant ?

La mission des agents des services municipaux est d'assurer aux habitants de la Commune la qualité de vie à laquelle ils aspirent, le cadre de vie le plus agréable possible et les missions de services publics qui lui incombent. Sous l'autorité du Maire et des élus qui prennent les décisions, une équipe d'agents techniques agit quotidiennement pour assurer le bon fonctionnement des services de la Mairie, des activités et l'entretien des bâtiments et des espaces publics.

- Agents des services administratifs

Ils forment un rouage essentiel de l'organisation de la vie municipale. La secrétaire générale de la Mairie coordonne l'action des différents agents, gère l'ensemble des actes administratifs, participe à l'élaboration et au suivi du budget. Elle supervise et organise le fonctionnement des services avec la Mairie. L'agent d'accueil est le premier contact des visiteurs. Ils les renseigne et les oriente en fonction de leur demande.

Chaque secrétaire a une connaissance générale et chacune d'entre elle est spécialisée sur certains domaines de compétences compte tenu de la complexitié croissante de l'activité.

Les 2 agents France services facilitent vos démarches en lien avec les services de l'État et les organismes nationaux. Là aussi, elles sont des "facilitatrices" face à la complexité administrative.



de gauche a droite : Julie Hard, Nathalie Cirot, Alexia Guilmin, Françoise Anfray-Habert, Axelle Rouillon, Laure Brissard

Mme ANFRAY-HABERT Françoise : Secrétaire générale, affaires générales, budget, conseil municipal, ressources humaines, investissement

Mme BRISSARD Laure : Responsable eau et assainissement, urbanisme, élections, travaux école et eau & assainissement

Mme CIROT Nathalie : Responsable France services, état civil, logement, habitat

Mme ROUILLON Axelle : Affaires scolaires, communication, urbanisme, fêtes et cérémonies, permanences à Soizé

Mme GUILMIN Alexia : cni/passeport, accueil, comptabilité, permanences à Soizé

Mme HARD Julie : Agent France services, accueil, état civil, cimetières, gestion des salles, cni/passeport

- Les agents du service technique :

La polyvalence des agents techniques leur permet d'intervenir dans toutes les situations et de réaliser concrètement les ouvrages et entretiens que nécessitent la Commune. Ils prennent en charge les actions qui relèvent de leurs compétences, des travaux dans les bâtiments, la voirie et les réseaux. Ils assurent la mise en place et l'entretien des espaces verts. Ils participent à la préparation de l'ensemble des activités communales.

Samuel THIROUARD, Alain DAGONNEAU, Laurent GIRARD, Jérôme MERLIN, Alain CLÉMENT, Éric PIAUD



de gauche a droite : Jérôme Merlin, Laurent Girard, Alain Dagonneau, Samuel Thirouard



Sylvie Hautcoeur et Sylvie Bulou

Pierrette Guillon, Virginie Denoual, Françoise Cochereau, Katherine Esnault, Véronique Cappelié, Angélique Guéguen



- Les ATSEM et agents d'entretien

AUTHON : Pierrette GUILLON, Virginie DENOUAL, Françoise COCHEREAU, Katherine ESNAULT, Isabelle VACHER, Nadine GOUIN. (Véronique CAPPELIÉ, Angélique GUÉGUEN, remplaçantes)

SOIZÉ : Sylvie HAUTCOEUR et Sylvie BULOU

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) fournissent aux enseignants de l'école maternelle une assistance technique (préparation des activités, entretien des locaux) et éducative (éducation à l'hygiène, surveillance du temps de repos - sieste), aide à l'enfant pour l'acquisition de son autonomie, aide à la réalisation des activités.
Elles accompagnent à pied les enfants jusqu'à la cantine située dans l'enceinte du collège (place des Marronniers). Elles veillent à la sécurité, au bon déroulement du repas et à l'alimentation correcte des enfants. Le repas terminé, elles reconduisent les élèves à l'école, assurent la surveillance dans la cour de récréation et veillent au groupe d'élèves qui prennent les transports scolaires. Plus spécialisés, les agents d'entretien s'occupent de la propreté des locaux scolaires et municipaux (la Mairie, les salles communales.)

- Camping

Sophie ROZE

C'est un camping arboré offrant 33 emplacements équipés et ouvert à tous. Nous avons un chalet pour 4 personnes en location au cœur de la nature avec une vue de la terrasse sur l'étang.

Nous sommes ouverts du 1er avril au 31 octobre avec une permanence de 18h30 à 19h30. Vous pouvez joindre le bureau d'accueil au 02.37.49.03.41.







FRANCE SERVICES

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

2023, quelques nouveautés concernant le fonctionnement de l'espace France Services :

Une nouvelle équipe :

L'arrivée de Julie Hard au printemps pour assurer les fonctions d'accueil de France Services et de la Mairie, pour vous accompagner dans vos démarches administratives.
Nathalie CIROT travaille toujours dans un bureau confidentiel à l'étage de la Mairie, disponible pour vous accueillir sur rendez-vous afin de traiter des dossiers plus complexes.



Convention départementale France Services :

La convention FS, permettant à la Commune d'obtenir une participation financière pour le fonctionnement du service, avait été signée avec les 9 partenaires nationaux début 2020. Elle est arrivée à échéance et sera renouvelée très bientôt. De nouveaux partenaires devraient rejoindre l'espace France Services. Nous vous les présenterons dans le prochain bulletin municipal de fin d'année.

Des horaires adaptés :

Accueil libre du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Accueil sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h.
(Mairie fermée au public les mardi, mercredi et jeudi après-midis, mais les permanences et rendez-vous de France Services sont maintenus les mardi et jeudi après-midis).
Tél 02.37.49.59.67 – msap.authon28@orange.fr

Evènement à ne pas manquer : la Journée Porte Ouverte France Services :



Prenez note du 10 octobre 2023 à la Salle des Fêtes d'Authon de 10 h à 13 h : les agents des différents partenaires de France Services seront à votre disposition pour vous rencontrer, répondre gratuitement à vos questions, ou vous informer sur leurs missions : la CAF, Pôle Emploi, la CPAM, la CARSAT, la MSA, La Maison de la Justice et du Droit de Nogent-le-Rotrou, le Conciliateur de Justice, le Centre d'Informations du Droit des Femmes et des Familles, des agents du Centre des Impôts, des agents du Conseil Départemental (Service social, service PMI, Conseiller Numérique du Département, Maison Départementale de l'Autonomie), la Mission Locale, le Comité de Bassin d'Emploi de Nogent-le-Rotrou, l'animatrice numérique du CBE, le service Habitat de la Communauté de Communes du Perche, les Associations d'Aide à Domicile, ADMR et SADS, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, l'Association France Alzheimer, le Secours Catholique, les médiateurs familiaux de l'UDAF, la conseillère du Point Conseil Budget et bien d'autres encore !

Vous avez une question, un problème sur un dossier, ou vous voulez vous renseigner sur un thème précis ou sur des aides possibles ? N'hésitez pas à venir rencontrer les agents des partenaires, véritables professionnels, ils seront là pour vous !

DU CÔTÉ DES PARTENAIRES :

- LA DDFIP - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) :

Les permanences de l'agent du SIP, le vendredi après-midi, ont encore très bien fonctionné cette année pour aider les usagers sur leurs déclarations de revenus, ainsi que pour la nouvelle déclaration 2023 GMBI « Gérer Mes Biens Immobiliers ».

Plus de 110 personnes sont venues rencontrer l'agent des impôts sur les 3 derniers mois, soit + 76 % par rapport au printemps 2022.



NOUVEAU :

Dorénavant, ces permanences physiques auront lieu ***chaque vendredi après-midi*** dans nos locaux (sous réserve d'avoir 4 rdv fixés à l'avance pour limiter le nombre de déplacements de l'agent du SIP) – uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'animatrice de France Services ou directement sur le site impots.gouv.fr

En dehors des permanences physiques du vendredi, si vous ne pouvez pas vous déplacer et si vous avez une question, vous pouvez vous adresser aux animatrices de France Services, elles vous mettront en relation téléphonique sous quelques jours avec le centre des impôts. Un service qui fonctionne très bien !

- L'ONAC : OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Vous êtes ressortissant(e) de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre et vous êtes confronté(e) à une difficulté financière ? Vous pouvez déposer une demande d'intervention.
Où s'adresser ? L'ONAC dispose d'un service dans chaque département (relatif à votre lieu de domicile).
Vous pouvez aussi vous adresser à France Services qui vous aidera à remplir la fiche de signalement.
Quelles aides possibles ?
- Frais médicaux (après le remboursement de la CPAM et de la mutuelle)
- Frais d'obsèques
- Aides financières pour factures impayées
- Frais de maintien à domicile
- Participation aux frais annexes générés par l'hébergement en Maison de Retraite
- Prêts sociaux (avance remboursable à taux zéro).

ONACVG
mémoire et solidarité

- CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR :

Nouvelle plate-forme départementale : mesaides28.fr
Face à la complexité du dispositif des politiques sociales (multitude d'acteurs, d'aides et de dispositifs) et des difficultés d'accès pour certains usagers à leurs droits, l'État a créé en 2017 le site national « mesdroitssociaux.gouv.fr ».
Cette année, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et les services de l'État ont développé **un outil numérique d'aide à l'information et l'orientation des usagers**, spécifique à notre département : « mesaides28.fr ». Ce site permet aux euréliens d'évaluer leurs droits aux aides. Une campagne de communication a été menée par le Département au printemps pour faire connaître cette plate-forme. Les animatrices de France Services peuvent vous accompagner, si besoin, pour naviguer et découvrir cette plateforme.



INFORMATIONS DIVERSES :

- **Connaissez-vous le site « cadastre.gouv.fr » ?** C'est un site officiel qui permet d'obtenir des informations sur des parcelles de terrain, mesurer des surfaces, des longueurs, imprimer un plan, etc.

- **Retrouvez sur l'application Panneau-Pocket** toutes les actualités et les alertes de la Mairie et France Services d'Authon – vous avez besoin d'aide pour la télécharger sur votre smartphone ?

Il suffit de passer à France Services, les animatrices se feront un plaisir de vous aider !

ÉCOLE AUTHON

Cette année scolaire touche à sa fin. Nous pouvons donc en dresser le bilan des actions réalisées. Grâce à la participation de tous : élus, parents, enfants et équipe éducative, de nombreux projets ont pu se concrétiser :

- toute l'école s'est donnée rendez-vous juste avant les vacances de Pâques pour fêter le printemps. Il a été demandé aux enfants de ***s'habiller aux couleurs de l'arc-en-ciel*** afin que nous puissions reconstituer ce dernier dans la cour de l'école. Malheureusement, la pluie s'étant invitée, nous avons dû nous retrancher dans notre salle de motricité. Nous avons pu faire notre arc-en-ciel et manger les crêpes que nous avions faites grâce à l'aide de mamans venues nous prêter main forte.



Fête du printemps aux couleurs de l'arc-en-ciel

- ***les CM1/CM2 sont partis en classe de mer à Cancale*** du 2 au 6 mai. Ils ont profité d'une promenade en bateau, du land art sur la plage, de la pêche à pied à marée basse.

Ils sont revenus la tête pleine de souvenirs après un séjour apprécié de tous.

- ***un projet théâtre pour 3 classes d'élémentaire*** encadré par Mme Bensa de la compagnie Acte 12 scène 4. Chaque classe a monté son spectacle au fil des différentes séances commencées au mois de mars pour une représentation devant les familles mi juin.

- ***une marche solidaire*** à laquelle toute l'école a participé le mardi 30 mai. Les parcours du cœur sont l'occasion que toutes les classes de l'école participent ensemble à un projet commun. Chaque classe fait un parcours de marche et nous nous retrouvons tous sur le site de la Goguerie pour le pique-nique.

- à cela viennent s'ajouter ***des séances de piscine, une rencontre musicale avec les résidents de l'EHPAD d'Authon-du-Perche, une visite de la caserne des pompiers pour les élèves de maternelle, des séances de cinéma pour tous, la poursuite du projet échecs avec des séances dans toutes les classes d'élémentaire et les sorties de fin d'année.***

L'APE de l'école a également organisé des évènements qui nous rassemblent : un carnaval au mois de mars et une fête de l'école fin juin. Nous profitons de l'occasion pour les remercier pour leur investissement à nos côtés.

Sophie BODIN, directrice





A Cancale, classe de mer CM1-CM2
Professeur M.Guevellou

ÉCOLE SOIZÉ



Une nouvelle année scolaire qui s'achève et l'heure du bilan a sonné. Cette année scolaire 2022-2023 fut particulièrement riche en projets. Le gros projet de l'année fut l'organisation d'une ***classe découverte à la Bourboule (du 3 au 7 avril)***.

Les 23 élèves de la classe de CM1/CM2 ont ainsi pu ***découvrir l'Auvergne*** au travers de nombreuses activités. Le séjour fut particulièrement très apprécié par les élèves qui en garderont un souvenir inoubliable, d'autant plus qu'ils sont à l'origine de la collecte des fonds par le biais de différentes opérations (marchés de Noël, collecte des cartouches d'encre, vente de gâteaux, brocante, tombola, bennes à papier, cagnottes en ligne...). C'est grâce à leur mobilisation dans ces différentes actions, aux soutiens des différents partenaires (Communes, département, association de parents d'élèves...) que nous avons réussi à financer ce séjour. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué au financement de ce séjour !

Le second « gros » projet fut l'organisation d'une ***comédie musicale sur les contes de Perrault.*** Les deux classes de l'école ont participé à ce projet avec l'appui de 4 intervenants. Le spectacle final s'est déroulé le 22 juin dernier, au château de Montmirail. Ce projet fut particulièrement novateur puisqu'il a pris la forme d'une déambulation dans les différentes salles du château.



La classe de CE1/CE2 a fait sa sortie de fin d'année le 26 mai dernier, au ***manoir de Courboyer.*** Tout au long de cette journée, les élèves ont pu participer à divers ateliers.

Pour la première fois, l'ensemble des élèves de l'école ont suivi un cycle basket encadré par l'éducateur sportif du Nogent Basket Club.

Suite à la brocante de Soizé, les élèves de l'école ont préparé leur propre pain pour le cuire dans l'ancien four du boulanger de Soizé (fermeture de la boulangerie en 1979). Merci à M. Cheramy d'avoir aidé nos boulangers en herbe !

Pour cette seconde édition, ce début juillet, les élèves de CM1/CM2 ont participé à une randonnée vélo avec d'autres écoles du secteur, pour se rendre à l'étang de la Goguerie où ils ont pique-niqué, avec comme objectif de partager un bon moment tous ensemble ! La fin de l'année s'est terminée par la traditionnelle kermesse ainsi que des Olympiades permettant de réunir les enfants et familles des trois écoles. En préparation des futurs projets de l'école, une nouvelle benne à papier sera installée sur le parking devant l'école : du lundi 16 octobre au lundi 23 octobre 2023. Chaque kilo collecté nous aidera à financer ces projets. On compte sur vous !!

Kévin BOURDAIN, directeur

ACCUEIL DE LOISIRS AUTHON-DU-PERCHE (ALSH)

Eté 2023

L'accueil de loisirs accueille vos enfants et adolescents cet été du lundi 10 juillet au vendredi 04 août et du lundi 21 août au vendredi 1er septembre.

Cet été, les enfants seront accueillis par Samuel Bouilly, directeur en juillet, Catherine Haye, directrice en Août et leurs équipes dynamiques, motivées et souriantes pour que vos enfants passent de superbes vacances.

Le mois de juillet sera rythmé par des échauffements en musique, des jeux, du sport, des défis, des activités manuelles, de la cuisine et des sorties. Le tout sur le thème de jeux bien connus, « Koh Lanta, Ford Boyard... »

Sans oublier les mini-séjours. Après avoir pris soin de soi, il sera temps en août de s'occuper de notre planète, en compagnie de Noisette et de son bébé. Balades, activités manuelles en recyclage, cuisine, Kamishibai, le tout pour sensibiliser les enfants à l'environnement et à la protection de notre planète.

CLUB ADO

Passez un super été avec votre animatrice Chloé au club ados, Mini-golf, cuisine, Playa Tour, rencontre intercentre... Mini séjour à Cancale.







INFOS PRATIQUE : ***Numéro de portable :*** 06.15.50.68.37 - Si vous souhaitez préparer vos dossiers, vous trouverez toutes les informations sur http://www.cc-perche.fr/dossier-inscription-aux-accueils-de-loisirs.htlm.
Mail : alshauthon@cc-perche.fr ; ***Facebook :*** Anne-Sophie Miladi

ÉVENEMENTS À VENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS ET DU BÉNÉVOLAT

La période de rentrée reste un temps fort pour la reprise de la vie associative.
RENDEZ-VOUS le SAMEDI 9 SEPTEMBRE à la salle des sports (rue du Stade) de 10h30 à 18h.
Venez nombreux découvrir les diverses activités des associations de votre Commune

FESTIVITÉS 14 JUILLET

JEUDI 13 JUILLET

Barbecue géant
organisé par l'association "Sports Loisirs"

Concert gratuit
sur le site de la Goguerie à partir de 19h

23h : feu d'artifice

VENDREDI 14 JUILLET

Cérémonies à 11h à Authon et 11h45 à Soizé

Remise des prix des maisons fleuries

Repas champêtre à Soizé (contact : 07.80.04.34.57)

JOURNÉES DU PATRIMOINE

à la salle des fêtes d'Authon-du-Perche

SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023



AU PROGRAMME :

- EXPOSITIONS DIVERSES : photos, peinture, objets artisanaux
- Visite libre de la chapelle de Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts et des églises d'Authon-du-Perche et de Soizé
- Ouverture de la boutique Livre au Trésor (ZA de la Goguerie) : présentation et grand choix de livres.
- Balade historique libre : découverte de cartes postales anciennes.

RÉTROSPECTIVE 1ER SEMESTRE

Journée nationale de la commémoration du 8 mai 1945

Célébration du 78e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne. Un devoir de mémoire est plus que jamais d'actualité à un moment où l'Europe s'embrase à l'Est. Les démocraties et les valeurs humanistes doivent à nouveau faire face à l'impérialisme des dictatures aux méthodes que l'on croyait révolues depuis 1945. Preuve que le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix n'est jamais définitivement acquis ! Gardons-le à l'esprit !



Cérémonie au monument aux Morts d'Authon-du-Perche



Cérémonie au monument aux Morts de Soizé

FILM 39/45 Le Perche en parle

Perche communication a présenté un film documentaire le vendredi 9 juin à 20h30 à la salle des fêtes d'Authon-du-Perche.





FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique avec le groupe CAP A L'OUEST s'est déroulée cette année place du Marché.

Environ 200 personnes sous une météo clémente ont apprécié la musique celtique.

NOUVELLE ACTIVITÉ

Véronika Kuzmina Raibaut donne des cours de piano en tant que professeur, compositeur, interprétation et musique de chambre.
veronika.kuzmina@mail.ru
06 17 78 18 84
www.arte-vero.eu

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

SPORTS LOISIRS

Association Sports Loisirs Authon du Perche

Ball-trap dimanche 3 septembre à la Goguerie
Des tournois de pétanque sont prévus durant le 2e semestre



ANIM'AUTHON

Dîner dansant animé par l'orchestre « Dominique PHILIPPEAU » le samedi 4 novembre à la salle des fêtes d'Authon



MAISON DES JEUNES

MJ Authon du Perche

17e VÉTATHLON du PERCHE-GOUET DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 aux ÉTILLEUX
Départ As et Découverte à 14h30
Contact et règlement : http://pagesperso-orange.fr/MJ-Authon



Le marché de Noël et le Téléthon auront lieu le samedi 2 décembre à la salle des fêtes d'Authon

CLUB DE L'AMITIÉ



Loto le 19 octobre
La choucroute du 19 novembre sera animée par les gentlemen de la danse
Loto le 26 novembre

ACTIVITÉS 2023-2024

Forum des Associations : 09 septembre 2023 de 10h30 à 18h

Le Relais d'Assistantes Maternelles
Anthonine CAUCHOIS 02 37 29 92 11
Le vendredi de 9h30 à 11h35
à la salle René Soler

Pomme Cannelle LAEP
Odile VILLETTE 02 37 29 92 14
Le jeudi de 9h00 à 11h15 à la salle René Soler

ACTE 12, SCENE 4
Théâtre enfants et adultes
Mme BENSA 06 35 56 32 97 - Le mercredi après midi et jeudi soir à la salle des fêtes

Munisports Football
HEE Sébastien, Président
Guillaume LEDRU 06 29 21 06 02
521530@lcfoot.fr
Le mardi, mercredi et vendredi au gymnase

Club de tennis
Stéphane RONDIN 02 37 49 92 20
Président

Judo Club Nogent-le-Rotrou
De 4 à 6 ans
et de 7 ans à Seniors
Laurence LEDUC 06 81 25 61 83
Le jeudi de 17h30 à 19h30 au gymnase

Jeunes Sapeurs-Pompiers
Julien COUPEAU 06 19 53 80 77
Le samedi de 8h30 à 11h00

Pilate (adultes)
Natacha LANGLAIS 06 65 25 24 10
Le jeudi de 18h30 à 19h30
à la salle des fêtes

ANIM'AUTHON
Mme SAGETTE Christiane, Présidente 06 11 24 48 80

Atelier peinture
Jean-Jacques URBAIN 02 37 37 29 54
Le lundi de 18h30 à 21h30 (adultes)
Le mercredi de 14h30 à 16h30 (enfants)
à la salle René Soler

Gymnastique
GVU 06 77 07 68 86
Le lundi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes

Art floral
Claudine BOUCHET 02 37 49 03 01
1 fois par mois le lundi à la salle René Soler

SPORTS-LOISIRS

Danse en ligne
Le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes
06 83 85 11 35

Section Pétanque
M. et Mme DAMPIERRE
06 27 01 91 46

Scrapbooking
2 fois par mois le lundi et le samedi

Scrabble
Le jeudi de 14h00 à 17h00 à la Mairie
Martine LERIGET 06 83 85 11 35

TAÏSO (Adultes)
Laurence LEDUC 06 81 25 61 83
Le mardi de 17h00 à 18h00
à la salle René Soler

Hatha Yoga
Nadine MARTIN-ATZEÏ 06 76 70 66 29
Le mercredi à la salle des fêtes de 19h à 20h30

Ateliers musique (enfants et adultes)
Marie BANCEL 06 62 39 32 77

Pêche
Rémy SAGETTE 07 71 63 31 08
Étang de la Goguerie

Cross Training
Grégoire Robert 06 09 67 07 34
Le lundi 18h15 - 19h15 à la salle des sports

Maison des Jeunes
Pierre HAREAU, Président mj-authon.pagesperso-orange.fr

CIVISME



ENTRETIEN DU TERRITOIRE DONT LES CIMETIÈRES :

Par arrêté du 15 janvier 2021, l'application de zéro phyto s'étend désormais aux cimetières. Si cette mesure participe de manière tout à fait justifiée à la nécessité de protéger les sols et la santé des citoyens, elle soulève pour les Communes de véritables problématiques dans l'entretien de leurs cimetières. Le cimetière relevant du domaine public communal, la Commune a l'obligation d'entretenir les biens qui y sont rattachés. L'entretien d'une tombe d'un proche n'est pas obligatoire. Toutefois les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état. La municipalité doit se charger de l'entretien du cimetière sauf pour les emplacements concédés.

RAPPEL : la gestion des déchets et des ordures assure la salubrité publique. Tout producteur ou détenteur d'un déchet en est responsable c'est à dire qu'il est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion.



TRI SÉLECTIF :

Le tri sélectif des déchets est un acte de civisme. Malgré la mise à disposition des conteneurs de tri, les décharges sauvages subsistent, les ordures sont déposées au pied des conteneurs dont des déchets verts. Sachez que cela est verbalisable.

Déchèterie : La Ferrandière – 28330 Charbonnières

Téléphone : 02.37.49.11.24

HORAIRES :

- LUNDI 9h – 12h
- MERCREDI 13h30 – 17h30
- VENDREDI 14h – 17h
- SAMEDI 9h – 12h / 14h – 17h

LUTTE ANTI GRAFFITIS ET TAGS



Depuis quelques temps dans notre Commune, nous constatons l'expression de graffeurs et tagueurs sur des bâtiments, des pancartes, des poteaux...

Graffer ou taguer sans l'autorisation du propriétaire du support matériel porte atteinte à la propriété d'autrui, personne privée ou publique.

La pratique du tag et du graffiti dans les lieux publics est en effet interdite, ce sont des pratiques illégales. Dessiner un ou plusieurs graffitis sur une propriété sans le consentement de son propriétaire est considéré comme du vandalisme, lequel est punissable par la loi.

Des articles de lois définissent précisément les peines encourues par les pratiques inhérentes à la détérioration d'un objet destiné à l'utilité publique. Les articles qui ciblent particulièrement le tag sont les suivants : selon l'article 322-1 du code pénal « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ainsi que sur le mobilier urbain est puni de 3.750 € d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Quelle est la différence entre tag et graffiti ?

Tag, signifie littéralement étiquette, il s'agit d'une signature calligraphiée. Le graffiti est une activité de circulation, d'exploration, d'aventure : répéter sa signature pour qu'elle soit vue par le plus grand nombre.



ALERTE CONSOMMATION D'EAU

Un arrêté préfectoral instaurant des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau dans le département d'Eure-et-Loir a été pris depuis le 7 juin 2023, il est affiché en Mairie. A ce jour nous sommes en niveau « alerte ».

Au vu de la sécheresse et des niveaux bas des nappes phréatiques, pensez à réduire votre consommation d'eau.

Vous pouvez également suivre les informations sur Panneaupocket.

GESTION DU BOIS COMMUNAL



Pour la petite histoire, le 11 février 1885, M. Fourmilleau, Conseiller Général, Maire d'Authon est décédé. Il a légué à la Commune, le Bois de la Cheminée contenant 47 hectares en nue-propriété avec entrée en jouissance à la mort de Mme Fourmilleau, à la condition que ledit bois ne serait jamais vendu par la Commune et que la chasse ne serait jamais louée à l'un de ses neveux... avec lequel il était « en mauvais terme ».

Une rue d'Authon porte son nom.

L'exploitation du bois est géré par l'ONF (L'Office National de la Fôret), organisme public spécialisé dans le domaine forestier. Un plan de gestion est défini par des techniciens sur 30 ans avec des coupes quinquennales, favorisant sa régénérescence pour valoriser le bois.

Randonneurs, attention, le bois communal étant loué durant un bail de 3 ans pour ***la chasse du 24 septembre 2023 au 29 février 2024,*** il est interdit de s'y promener les jours de chasse. Ceux-ci sont indiqués sur un panneau à l'entrée du bois (environ 2 jours par mois) et par un panneau « chasse en cours ».



RECENSEMENT 2024 DE LA POPULATION

du 19 janvier 2024 au 18 février 2024

Réalisé par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).
RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS par la Mairie. Vous pouvez ***déposer votre CV et lettre de motivation à l'attention de M. le Maire.***

Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel

À quoi sert le recensement ? Le recensement permet de connaître les caractéristiques de la population pour identifier ses besoins et permettre aux acteurs publics, à tous les échelons d'y répondre.
À noter : la résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale.

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par un flyer déposé dans votre boîte aux lettres quelques jours avant son passage. Celui-ci a une carte tricolore signée par le Maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la Mairie.

À noter : en cas d'absence, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.
Vous pourrez déposer vos documents en Mairie ou convenir d'un rendez-vous avec l'agent recenseur.
Si vous le souhaitez, il pourra vous aider à les compléter.

Cependant, répondre par internet sera la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figurera des identifiants de connexion sur le site le-recensement-et-moi.fr.

ATTENTION : Le recensement est gratuit et obligatoire, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

HISTOIRE DE SOIZÉ-LE SAULCE





L'histoire de Soizé, c'est aussi l'histoire du Saulce (Salcetum : lieu planté de saules). Le village de Soizé doit son nom à un propriétaire romain, notable important de la région. Il habitait une « villa » (château, terres, paysans), la VILLA SISCIACUM devenu Soizay puis Souazé et aujourd'hui, Soizé.

C'est donc un nom de personne qui a donné son nom à notre village. (Archives historiques du Maine, 1902 ; M. Doyen : Histoire de Chartres et pays chartrain et Philippe Siguret).

Mais le hameau du Saulce est connu de différentes sources depuis l'an 1050. Progressivement, l'histoire du Saulce se confondra avec celle de Soizé qui deviendra le centre de la paroisse et du village proprement dit, le Saulce devenant un hameau et les fermes ou les lieux dits, des « écarts ».

LE SAULCE

Guillaume Gouet, 3e du nom, possédait, entre autres, les 5 baronnies qui formaient le Perche Gouet. La seigneurerie du Saulce passa en différentes mains, à titre d'héritage sans avoir été vendue depuis 1050 jusqu'à la Révolution Française et même jusqu'en 1831, date d'un premier achat par Madame veuve de Saint Rémy, étrangère à l'ancestrale famille de Loubes-Tahureau. Après plusieurs achats et reventes, le domaine a été divisé en 2 parties, la ferme du château et la ferme Saint Jacques (ou l'on peut encore distinguer les restes d'une chapelle) et appartient à 2 familles différentes.

L'abbé Gouin (1901-1967) évoque dans les années 1950, le village du Saulce : *« Le château du Saulce était un château féodal entouré de fossés (encore visibles de nos jours), construit en murailles solides et épaisses. On y accédait par un pont-levis. L'emplacement du château se trouvait dans la partie centrale du jardin actuel entouré d'eau. Il existe encore quelques piliers de cour (visibles de la rue principale).*

Le château fut détruit probablement vers 1848.

La vieille chapelle que l'on peut voir encore, fut construite au XIe siècle. L'appareil en grison de l'abside en cul-de-four, un contrefort en forme de pilier carré, montant jusqu'à la corniche, deux petites fenêtres à ouverture étroite sont les témoins de l'époque romane. Le côté droit de la chapelle est masqué par des constructions modernes (écuries et étables qui lui sont accolées en appentis ; la chapelle telle qu'on la voit aujourd'hui mesure 22 mètres de long et 6 m de large.

Quelques maisons du Saulce ont des vestiges d'ancienneté (cave voûtée, portes extérieures avec pierres taillée, large fenêtre avec jambage en pierre au-dessus de l'entrée). Autour du château, il y eut certainement un grand nombre d'habitations pour loger le personnel et les officiers ministériels. Il y avait au Saulce un bailli, juge qui rendait la justice au nom du seigneur, un procureur pour exercer les fonctions du ministère public, un greffier pour l'inscription des affaires, un notaire pour l'enregistrement des actes et des transactions (plus vraisemblablement installé à Authon-du-Perche), un sergent officier de police.

La châtellerie du Saulce était située au carrefour des Baronnies du Perche Gouet. Ici se croisaient les chemins d'Authon à la Bazoche et de Montmirail à Brou. Des archives départementales, il ressort que François 1er accorda par lettre patente, l'exemption de la taille et aides aux habitants du Saulce à cause de la dévastation de ce lieu par les Anglais au cours de la guerre de Cent ans. Jean de Loubes est seigneur de ce lieu par mariage avec Anne de Bailleul en 1511 (AD E 797).

Les actes notariés rappellent également l'époque où la justice était rendue au Saulce. On y cite le « champ de la justice » ou encore la maison appelée « l'Audience » (AD 2 E 50458).

La famille de Loubes met à bail ses terres près du château du Saulce. Un acte illustre ce contrat du 12 avril 1770.

Enfin, il y eut un étang au Saulce. La route au niveau du pont de la Sonnette en était la chaussée. Un acte du 29 octobre 1774 mentionne une maison qui borde un pré nommé *« L'Étang du Saulce »* (AD 2E50 59).

Extrait du livre de « Histoire d'un village Soizé » avec accord des auteurs Michel Géray et Michel Krecke.

Soizé (E-et-L)-Le Saulce-Les Fossés du Vieux Château

concours photos amateurs



THÈME :
CAPTURE TON PATRIMOINE BÂTI OU NATUREL SUR LA COMMUNE D'AUTHON ET SOIZÉ

DU 1ER FÉVRIER AU 31 AOÛT 2023

CONTACT : 02 37 49 02 48

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETIRER EN MAIRIE

LES PHOTOGRAPHIES SERONT EXPOSÉES LORS DES JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2023

MAIRIE Authon-du-Perche



MAIRIE Soizé



Restez connecté et informé

www.authonduperche.org

SUIVEZ VOS COMMERÇANTS SUR : www.leshallesauthonnaises.fr

Suivez nos actualités sur facebook

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION sur votre téléphone pour être informé de ce qui se passe ***DANS VOTRE COMMUNE*** — Panneau Pocket

Contact : Mairie.authonduperche@wanadoo.fr

HORAIRES

	AUTHON	SOIZÉ	FRANCE SERVICES
LUNDI	9h-12h - 14h-17h	/	9h-12h - 14h-17h
MARDI	9h-12h	/	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
MERCREDI	9h-12h	9h-12h	9h-12h
JEUDI	9h-12h	14h-17h	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
VENDREDI	9h-12h - 14h-17h	/	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
SAMEDI	1er et 3e samedi du mois 9h-12h	/	/

Le Bulletin municipal de la Commune Nouvelle d'Authon-du-Perche N° 45 est une publication de la Mairie d'Authon-du-Perche
Directeur de la publication : **Éric GIRONDEAU**
Réalisation et impression : Brou Publicité, tél. 02 37 47 00 52 - Dépôt légal N° 688 - Juillet 2023
la Frenchprint Imprimé en France IMPRIM'VERT © 2019 - 7667